



## FORMATION: PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

### Apprendre à les identifier pour mieux les répertorier et les contrôler

#### INTRODUCTION

Les espèces exotiques envahissantes sont de plus en plus prises en compte par l'ensemble des acteurs œuvrant en environnement, que ce soit au niveau municipal, provincial, fédéral de même qu'au sein des initiatives citoyennes. Elles sont maintenant un élément clé de la caractérisation et de la gestion des milieux naturels (exemple : plans directeurs de l'eau, listes de nuisances des municipalités, études d'impact et de caractérisation, plans de gestion d'aires protégées, etc.). L'identification et la détection des espèces exotiques envahissantes (EEE) s'avèrent être la clé du succès visant leur suivi et leur gestion au Québec.

#### OBJECTIFS

La formation comporte quatre objectifs permettant une meilleure prise en compte des espèces exotiques envahissantes :

1. Assurer un niveau de compétence adéquat des biologistes, des techniciens, des inspecteurs municipaux et autres intervenants pour réaliser l'identification des EEE lors d'inventaires floristiques.
2. Faire connaître davantage les EEE pour faciliter leur détection et faire un survol des mesures de gestion et contrôle adéquates.
3. Permettre à des gens de participer à un projet d'acquisition de connaissances sur les EEE au Québec.
4. Sensibiliser les gens sur les bonnes pratiques associées aux EEE.

#### DURÉE (1 JOUR, 6 HEURES)

Pour l'atteinte des compétences minimales dans l'inventaire et l'identification des EEE, il est recommandé que le participant assiste aux activités suivantes:

1. **cours théorique** d'une durée de 3 heures (9h00 à 12h00)
2. **atelier pratique avec études de cas** de 1 heure (12h30 ou 13h00 à 13h30-14h00).
3. **atelier pratique sur le terrain** d'une durée de 2 heures (13h30-14h00 à 15h00 à 15h30).

# PLAN DE COURS

## 1. Cours théorique

Plantes exotiques envahissantes, qu'est-ce que c'est?

### 1. Introduction

1.1 Définition et listes d'espèces

1.2 Historique

1.3 Cadre légal

2. Descriptions des différentes espèces et des critères d'identification par l'observation de photos et de spécimens en comparaison avec les espèces similaires.

2.1 Plantes présentes au Québec

2.2 Plantes à nos portes

3. Mesures de contrôle et réglementations associées (sous forme d'ateliers avec mises en situation)

3.1 Survol des mesures de contrôle existantes versus celles qui sont efficaces (*une formation existant déjà pour la lutte, nous n'irons pas dans le détail sur cet aspect*)

3.2 Règlementation à respecter

4. Mention des observations

4.1. SENTINELLE

4.2. Fichier EXCEL de remise de données

5. Projet de réseau de suivi

5.1. Suivi avec les ZIP

5.2. Suivi pour les changements climatiques

6. Outils (BEA)

6.1. Guides des bonnes pratiques

6.2. Trousse d'outils

6.3. Corvée de contrôle

## 2. Atelier pratique avec études de cas

En après-midi, atelier pratique en petits groupes sur des exemples de cas d'envahissements et le choix des mesures de contrôle à appliquer.

## 3. Atelier pratique sur le terrain

Cette partie pratique, nécessaire à l'obtention de compétences minimales, est réalisée avec le support d'un professeur aidant à la recherche et à l'identification des espèces. Des sorties sur des sites sélectionnés sont prévues. Un effort sera fait pour trouver des sites où plusieurs espèces sont présentes. Les groupes seront formés en fonction des régions ou des secteurs d'activités (municipalité et MRC, forestier, consultants, OBV, OSBL, etc.) et les sites choisis correspondront à leurs besoins.

## COÛT : 200\$ (AVANT TAXES)

Le paiement sera fait par chèque ou par PayPal au **Bureau d'écologie appliquée**. Un reçu sera émis après la réception du paiement. Une confirmation de réception de l'inscription sera envoyée à la réception. Les dates finales et lieux des différents volets seront sélectionnés après avoir eu un nombre suffisant d'inscriptions.

*Le nombre de places disponibles est limité à 12/formation.*

## DATES ET LIEUX

Jusqu'à maintenant, les formations suivantes sont prévues :

- 21 juin 2017 à Saint-Augustin-de-Desmaures
- 4 juillet 2017 à Saint-Bruno-de-Montarville

***D'autres formations pourraient aussi avoir lieu en fonction des demandes reçues. Les dates et lieux de formation seront confirmés à chacun des participants après réception d'un nombre suffisant d'inscriptions. Faites-nous connaître vos besoins!***

## PRÉCISIONS POUR LES ATELIERS

- Une attestation de participation sera remise à chacun des participants avant le 31 décembre 2017.
- Les dates seront mentionnées lorsqu'il y aura un nombre suffisant d'inscriptions.
- Le coût de la formation est payable sur réception d'une facture, qui sera émise après l'inscription et la confirmation qu'un groupe sera formé. **Le paiement doit être fait au nom du Bureau d'écologie appliquée.**
- Des frais d'annulation seront facturés, en proportion équivalente à ceci :

Pénalité en cas d'annulation	Coût (% par rapport à l'inscription)
15 à 30 jours avant la formation	30%
7 à 14 jours avant la formation	50%
24 heures à 6 jours avant la formation	75%
Moins de 24 heures avant la formation	100%

Pour s'inscrire:

- 1) Remplir le formulaire ci-joint.
- 2) Envoyer le tout par courriel à l'adresse suivante : [formationFQ@coop-ecologie.com](mailto:formationFQ@coop-ecologie.com)

Pour plus d'informations :

Audrey Lachance

418-831-6487

[formationFQ@coop-ecologie.com](mailto:formationFQ@coop-ecologie.com)

